



Aude Grezka

Lexiques, Dictionnaires, Informatique. France

CNRS-UMR 7187

aude.grezka@ldi.univ-paris13.fr

Reçu le 28-09-2014 / Évalué le 02-03-2015 / Accepté le 15-06-2015

Résumé

Parmi les nombreux emplois des verbes de « perception visuelle », on rencontre un emploi particulier du verbe voir qui se construit obligatoirement avec un locatif. Ce verbe peut dans certains contextes exprimer la « possibilité » de percevoir quelque chose. En d'autres termes, voir ce serait « pouvoir voir ». Le même phénomène se retrouve avec certains verbes de « perception auditive » et « olfactive ». Cependant, tous les énoncés contenant pouvoir et un verbe de « perception » ne comportent pas de possibilité d'équivalence avec le même énoncé sans pouvoir. Comme la plupart des modaux, pouvoir manifeste une large plurivocité sémantique.

Mots-clés : verbes de perception, emploi, locatif, modalité

Location and modality

Abstract

Among the many uses of verbs of “visual perception”, we find a use of the verb “to see” that necessarily built with a locatif. This verb can in some contexts mean the “possibility” to perceive something. “To see” it would “can see”. The same phenomenon is found with verbs of “auditory” and “olfactory perception”. However, all statements containing “to can” and a verb of “perception” do not have possibility of equivalence with the same statement without “to can”. Like most modal, can manifest a semantic plurivocity.

Keywords: verbs of perception, use, locatif, modality

Les verbes de *perception* ont un nombre considérable d'emplois, tout particulièrement les verbes de *perception* dite « passive » comme *voir*, *entendre* ou *sentir* (Grezka, 2006, 2009). Voici, à titre d'exemples, quelques emplois du verbe *voir* :

Je vois mal les couleurs
J'ai vu l'accident
Il ne voit pas depuis sa naissance
As-tu vu le dernier film de ce cinéaste ?
Je vois ton problème
Je vois que tu as cassé le vase
De la chambre, on voit la mer

Ces emplois sont rattachés de *manière* plus ou moins étroite à la perception (perception physiologique, physio-cognitive ou cognitive). Mais nous voudrions surtout nous attarder sur le dernier exemple, que l'on retrouve également pour les autres facultés sensorielles, qui fera l'objet de cette communication. Les verbes de *perception* peuvent, dans certains contextes, exprimer la « possibilité » de percevoir quelque chose. En d'autres termes, *voir*, dans cet exemple, ce serait *pouvoir voir* (Le Querler, 1989 : 70-82) :

De la chambre, on voit la mer
= De la chambre, on peut voir la mer

Les verbes de *perception* peuvent introduire une certaine modalité traduisant la possibilité, même quand elle n'est pas exprimée explicitement dans la phrase à l'aide du verbe *pouvoir*. Le verbe constitue ici un paramètre permettant l'équivalence entre deux phrases avec et sans *pouvoir* ; elles sont quasi-équivalentes. Le fait de *voir quelque chose* suppose la possibilité de *voir* et inversement, si on est dans une situation où l'on a la possibilité de *voir*, on voit. Cet auxiliaire de modalité *pouvoir*, associé aux verbes de *perception*, a suscité un intérêt particulier chez grand nombre de linguistes (Fuchs, 1989, 1994 ; Fuchs-Le Goffic, 1983/1985 ; Dupas, 1997 ; Ozouf C, 2004).

Cependant, tous les énoncés contenant *pouvoir* et un verbe de *perception* ne comportent pas cette possibilité d'équivalence avec le même énoncé sans *pouvoir*, comme dans les exemples ci-dessous :

- (1) *J'ai pu voir Luc hier*
- (2) *Tu pourras voir le film si tu es sage*
- (3) *Je peux voir dans le noir*

Pouvoir, en tant que modalité, a de nombreuses interprétations. En effet, sans vouloir rentrer dans l'étude diachronique des diverses interprétations de *pouvoir*, il convient de rappeler quelques observations émises sur *pouvoir*. Dans la modalité, on distingue plusieurs cas (Fuchs et al., 1989). Ici, nous avons trois énoncés construits de la même manière, c'est-à-dire avec *pouvoir* et le même verbe de *perception*. Pourtant, les sens

sont différents. Dans l'énoncé (1), *pouvoir* traduit la réussite. Le sujet *a réussi à voir* quelqu'un alors que ce n'était pas évident. Cet énoncé est difficilement équivalent à l'énoncé sans *pouvoir* puisque nous avons une idée d'effort couronné par le succès qui n'apparaît pas avec *voir*. Le passé composé véhicule l'inférence de la réalisation. Dans (2), la modalité traduit la permission. *Pouvoir* marque l'autorisation de regarder et non le fait de voir. Et dans l'énoncé (3), *pouvoir* marque la capacité inhérente au sujet, même si cette capacité est déjà implicite dans *voir*. *Dans le noir* dénote la spécificité de cette capacité. Cet énoncé caractérise la propriété permanente du sujet de percevoir dans le noir. L'absence d'adverbe comme *maintenant*, renvoyant à un ancrage situationnel, prouve qu'il s'agit d'un énoncé qui évoque une propriété et non une situation.

En revanche, dans le cadre de notre emploi (*De la chambre, on voit la mer*), la modalité exprime la possibilité :

De la chambre, on peut voir la mer

Elle dénote une propriété de l'objet et de l'endroit, et non une propriété de l'individu. La modalité est implicite mais réelle¹.

Ainsi, certains énoncés contenant *pouvoir*, employés avec le même verbe de *perception*, peuvent être considérés comme des quasi-équivalents du même énoncé sans *pouvoir*, d'autres non. Nous allons donc étudier les conditions nécessaires à cet emploi. Elles sont toutes liées à la possibilité d'interpréter l'énoncé comme l'assertion d'une propriété. Trois types de propriétés ont été retenus : les propriétés configurationnelles, sémantiques et syntaxiques. Nous ne verrons que les critères les plus caractéristiques de ces propriétés (pour une étude détaillée, cf. Grezka, 2006, 2009).

1. Propriétés configurationnelles

Les propriétés configurationnelles prennent en compte tout ce qui a trait aux schémas d'arguments des verbes. Elles se subdivisent en propriétés structurelles (nombre d'arguments et leur mode de structuration) et en propriétés distributionnelles (nature des arguments). Ces propriétés sont importantes puisque la possibilité d'équivalence dépend essentiellement de la relation, d'une part, entre le sujet et le verbe ; d'autre part, entre le verbe et l'objet. Nous nous appuyerons sur l'exemple du verbe *voir* pour illustrer les propriétés configurationnelles.

1.1. Propriétés structurelles

Pour qu'il y ait équivalence entre deux phrases avec et sans *pouvoir*, il faut obligatoirement trois arguments. On obtient le mode de structuration suivant :

N0 V N1 Prép N2

Des remparts de la médina de Sousse, on voit la mer

= *Des remparts de la médina de Sousse, on peut voir la mer*

Les compléments sont tous obligatoires. La suppression de l'un d'eux entraînerait un changement de sens.

1.2. Propriétés distributionnelles

La distribution joue également un rôle important dans la possibilité d'équivalence. Le verbe sélectionne ses propres arguments en imposant des contraintes sur leur nature sémantique. Les propriétés distributionnelles sont les suivantes :

N0 : hum V N1 : élément perceptible Prép N2 : loc

Les traits syntactico-sémantiques du N0 et du N2 se révèlent essentiels.

En effet, l'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir* paraît n'être valable qu'avec un certain type de sujet ou un certain type de détermination (Le Querler, 1989 : 71-74). Dans l'énoncé :

Des remparts de la médina de Sousse, on voit la mer

on peut aisément remplacer le pronom on par un groupe nominal ayant pour déterminant un article défini (singulier, pluriel) en lecture générique désignant une catégorie d'humain assez imprécise (gens, touriste, etc.) ou par n'importe qui, tout le monde, n'importe quel touriste, etc. :

➤ Des remparts de la médina, (les touristes + les gens + n'importe qui) voi(en)t la mer

➤ =Des remparts de la médina, (les touristes + les gens + n'importe qui) peu(ven)t voir la mer

Selon le point de vue où se place l'énonciateur ou le récepteur est énoncé ou compris soit une propriété de l'objet (La mer est visible), soit une propriété de l'endroit (Quand on est sur les remparts de la médina, on a vue sur la mer) soit les deux à la fois (La mer est visible depuis les remparts de la médina). Le verbe affirme que quelque chose est perceptible par n'importe qui, de cet endroit précis. Il ne s'agit pas d'une propriété du sujet comme le montre la multiplicité des sujets désignant un individu quelconque et la

possibilité de remplacer ces sujets par d'autres, sans changer la nature de l'affirmation.

Notons que la possibilité d'équivalence est bloquée dans certains cas.

Premièrement, lorsque l'article du NO est indéfini (singulier/pluriel) en lecture générique :

?Des remparts de la médina, un randonneur peut voir/voit la mer

L'équivalence est difficile car l'article est interprété de manière spécifique. *Pouvoir* exprime une possibilité dont les chances sont occasionnelles ou aléatoires ; sens qu'on ne retrouve pas dans l'énoncé sans *pouvoir*.

Deuxièmement, si le NO désigne une catégorie d'individus précise (défini/indéfini ; singulier/pluriel) :

?D'ici, les (linguistes + Tunisiens + Français) peuvent voir/voient la mer

?D'ici, un (linguiste + Tunisien + Français) peut voir/voit la mer

Les énoncés sont incongrus, ironiques. On informe sur la capacité du sujet (= *même un linguiste est capable de*).

Troisièmement, l'équivalence est également bloquée lorsque le sujet est remplacé par un sujet précis, non générique (*je*) :

De la terrasse, je vois la mer

≠ De la terrasse, je peux voir la mer

Certains énoncés peuvent être interprétés comme l'affirmation d'une propriété du sujet et non d'une propriété de l'objet ou du lieu, quand ce sujet désigne un individu précis. L'indétermination du sujet permet d'orienter l'interprétation de la phrase vers l'énoncé de quelque chose concernant l'objet. C'est le même emploi que :

Je vois les lettres que l'ophtalmologue me montre

L'énoncé traduit une capacité physique d'un individu particulier. Le NO ne peut pas être remplacé par un sujet quelconque, ni même par un autre sujet précis :

*(*N'importe qui + *tout le monde) voit les lettres que l'ophtalmologue me montre*

En revanche, dans un énoncé comme :

Léa a acheté une maison, de son salon elle peut voir la mer

= Léa a acheté une maison, de son salon elle voit la mer

le sujet est interchangeable. N'importe qui à la place du NO Léa verrait la mer. Le NO est remplaçable par un *on* ou un sujet à déterminant générique. Même si le NO est précis, il s'agit d'une propriété de l'objet et du lieu :

- = *La mer est visible*
- = *Le salon de cette maison a vue sur la mer*
- = *La maison que Léa a achetée a la propriété d'avoir vue sur la mer depuis le salon*

L'ancrage spatio-temporel est marqué, alors qu'il est absent lorsqu'on énonce une propriété du sujet.

Enfin, le N2 est obligatoirement un locatif. Ce locatif est inhérent au verbe, il fait partie du schéma d'arguments. Il permet l'ancrage spatio-temporel, l'ancrage référentiel : il exprime la localisation dans l'espace (sans mouvement), le lieu où se déroule le procès exprimé par le verbe. Le locatif peut être (Vandeloise, 1986) :

- une portion déterminée de l'espace,
- une notion, relation par laquelle un objet est situé dans l'espace.

Dans le cadre de cet emploi, on trouve deux types de locatifs :

- locatif intrinsèque (*Paris, Sousse, le Mont-Blanc, etc.*),
- locatif topologique : un syntagme devenu un nom de lieu occasionnel, c'est-à-dire (i) *intérieur, face, centre, etc.* ; *gauche, droite, etc.* ou (ii) Prép + lieu occasionnel (*depuis chez lui, d'ici, etc.*).

2. Propriétés sémantiques

Pour les propriétés sémantiques, deux critères sont essentiels pour qu'un énoncé contenant un verbe de *perception* autorise une interprétation proche de l'énoncé avec *pouvoir* : la nature du verbe et l'aspect.

2.1. Nature du verbe

Nous n'avons pris pour le moment que l'exemple des verbes de *perception* relatifs au sens de la vue. Pourtant, d'autres verbes de *perception* fonctionnent de manière identique. En effet, la première caractéristique par rapport à la nature du verbe est que les verbes de *perception* dépendant du modal peuvent être des verbes relatifs au sens de la vue, de l'ouïe et de l'odorat². Étant donné la présence obligatoire d'un locatif dans la construction, il faut une certaine distance entre le sujet, l'objet de la perception et le lieu. D'un point de vue extra-linguistique, les perceptions visuelles, auditives et olfactives sont des perceptions qui impliquent une distance :

De la médina, on voit la mer
D'ici, on entend l'agitation du souk
De la rue, on sent l'odeur du jasmin

Il est en général difficile d'avoir des verbes de *perception* tactile et gustative puisque la perception ne peut se réaliser que dans un contact immédiat³.

La deuxième caractéristique sémantique est que l'équivalence est moins envisageable avec les verbes qui impliquent une perception où le sujet met en œuvre sa volonté :

D'ici, on entend la mer
 = *D'ici, on peut entendre la mer*

D'ici, on écoute la mer
 ≠ *D'ici, on peut écouter la mer*

La perception non intentionnelle est définie comme un acte passif, permettant simplement de constater, de noter quelque chose. Elle est signifiée par les verbes prototypiques *voir* (faculté visuelle), *entendre* (faculté auditive) et *sentir* (faculté olfactive, gustative et tactile). Lorsqu'il s'agit de la perception intentionnelle, le verbe la désignant implique un acte conscient et volontaire. Les verbes prototypiques sont au nombre de cinq : *regarder* (faculté visuelle), *écouter* (faculté auditive), *sentir* (faculté olfactive), *goûter* (faculté gustative) et *toucher* (faculté tactile). D'un côté, la perception s'impose d'elle-même (*voir*), de l'autre, elle demande un effort pour percevoir (*regarder*). Dans le premier énoncé (*entendre*), le procès est non intentionnel, c'est-à-dire qu'il n'est ni contrôlé par le sujet, ni entièrement volontaire, comme le révèlent les différents tests adverbiaux (impossibilité d'introduire des adverbes de volonté, d'attention) et verbaux (impossibilité d'introduire des verbes de mouvement, d'obligation/d'interdiction ou des subordonnées de finalité). Comme le suggère Le Querler (1989 : 76), si la perception est volontaire, il faut la présence d'un autre paramètre comme la suggestion de faire, par exemple, mais l'emploi n'est alors plus le même :

Si tu veux on s'arrête là et on regarde la mer
Si tu veux on s'arrête là et on peut regarder la mer

L'ajout d'adverbes du type *facilement*, *aisément*, *sans peine*, etc. rend l'équivalence encore plus nette :

De la chambre, on peut voir la mer (aisément + facilement)
 = *De la chambre, on voit la mer (aisément + facilement)*

La perception est envisagée comme involontaire : les adverbes indiquent qu'aucun effort n'est nécessaire pour accomplir le procès. Le procès se fait pour ainsi dire tout seul, sans l'intervention de la volonté du sujet. La perception apparaît comme évidente et inéluctable. Le sujet n'a pas le choix, il ne peut pas *ne pas voir* (vs. on peut avoir la possibilité de *regarder* et ne pas *regarder*) ; la perception est présentée comme évidente.

Ainsi, pour qu'un énoncé contenant un verbe de *perception* véhicule implicitement une certaine modalité du possible, il faut que la perception implique une distance avec son objet et donc que la perception soit envisagée comme involontaire et même inéluctable. Mais la nature du verbe ne constitue pas le seul paramètre pertinent.

2.2. Aspect inhérent

L'autre caractéristique importante de cet emploi est l'aspect. Le verbe n'énonce pas un procès en situation mais une propriété de l'objet et du lieu :

De la maison, on voit/peut voir la mer

(D'habitude + de jour + généralement) de la maison, on voit la mer

= (D'habitude + de jour + généralement) de la maison, on peut voir la mer

On le voit ici très bien avec les marqueurs spatio-temporels rajoutés à la phrase, qui marquent une certaine habitude. Ils orientent l'interprétation de l'énoncé vers une propriété liée aux circonstances. Le locuteur affirme que la possibilité de *voir la mer* existe, même si actuellement elle n'est pas réalisée.

Alors que si nous avons dit :

On a vu l'accident

le procès se trouve en situation et l'équivalence avec l'énoncé avec *pouvoir* est impossible. Le pronom *on* est équivalent sémantiquement à *nous*. L'interprétation spécifique du sujet oriente l'interprétation de l'aspect du verbe vers l'aspect « procès en situation ».

On constate donc par rapport à l'aspect que le verbe ne peut pas énoncer un procès en situation, sinon l'équivalence avec *pouvoir voir* est impossible. Ce n'est pas un fait relatif à la situation actuelle mais un fait habituel, *i.e.* antérieur ou postérieur à la situation présente. Le procès est duratif non borné : la fin n'est pas spécifiée par le sens du prédicat ; l'intervalle de temps n'est pas borné à droite. Le présent est un présent de vérité générale : il peut s'étendre sur un très grand espace temporel, englobant le passé comme le futur. La valeur générale est donnée à la phrase non par le temps du verbe, mais par le sujet à valeur générique.

3. Propriétés syntaxiques

Les propriétés syntaxiques correspondent à des reconstructions phrastiques. Elles ont longtemps été étudiées dans un cadre morphosyntaxique général alors qu'elles caractérisent essentiellement les emplois. Elles sont révélatrices de la polysémie verbale dans la mesure où les reconstructions varient selon les emplois.

Nous indiquons ci-après les principales reconstructions de l'emploi, notamment lorsqu'elles sont caractéristiques. Nous examinons successivement l'interrogation et la passivation.

3.1. Interrogation

Généralement, la nature sémantique d'un verbe conditionne largement les possibilités d'interrogation. Pour cet emploi, l'interrogation va porter sur les propriétés de l'objet vu et sur les propriétés du lieu, et non sur la capacité du sujet à percevoir :

Des remparts de Sousse, on voit la mer

- D'où voit-on la mer ?
- De ce lieu, que voit-on ?
- De ce lieu, voit-on la mer ?

L'interrogation est différente selon qu'on énonce une propriété de l'objet, du lieu ou les deux. Les gloses possibles sont :

- La mer est visible, elle est donc perceptible des remparts
- Quand on est sur les remparts, on a vue sur la mer
- La mer est visible depuis les remparts

Selon le point de vue où se placent l'énonciateur et le récepteur, c'est l'une ou l'autre propriété qui est énoncée ou comprise, voire les deux à la fois. Ces interrogations véhiculent la modalité du possible.

3.2. Passif

La passivation est un critère important pour définir un emploi. Les traits sémantiques d'un verbe auront obligatoirement un impact sur la passivation.

Contrairement aux autres emplois de *voir*, cet emploi n'est pas passivable. Il a des propriétés bien spécifiques :

De la Tour Khalef, on voit la mer

- **De la Tour Khalef, la mer est vue*

L'essentiel de l'information n'est pas que quelqu'un voit la mer, mais que la mer est visible, qu'aucun obstacle ne la cache. Cette interprétation est primordiale et essentielle.

En revanche, si cet emploi ne permet pas la paraphrase au passif, il est tout à fait possible de le paraphraser par l'adjectif en *-ible* puisque'on retrouve dans la paraphrase l'idée d'une propriété de l'objet et du lieu :

➤ *De la Tour Khalef, la mer est visible*

La forme pronominale passive en *se* est, aussi, difficilement acceptable dans ce type d'emploi⁵ :

De la Tour Khalef, on voit la mer

➤ ?*De la Tour Khalef, la mer se voit*

Comme le signale Le Querler (1989 : 80), elle convient mieux à des énoncés où ce qui se voit est un défaut, par exemple *une tache, un raccord, une couture*, etc. : *on voit la tache* c'est-à-dire *la tache se voit*.

On voit la couture de ta robe

= *La couture se voit*

Avec un autre emploi de *voir*, on voit très bien la différence d'interprétation. Les résultats ne sont pas les mêmes par rapport au test de la passivation :

Beaucoup de personnes voient ce film

➤ *Ce film est vu par beaucoup de personnes*

La passivation est ici possible car il s'agit d'un emploi différent de *voir*. *Voir* a ici une signification particulière, proche de celle de *regarder*⁶. De ce fait, l'équivalence avec *pouvoir* est difficile :

≠ *Beaucoup de personnes peuvent voir ce film*

La paraphrase à l'aide de la modalité du possible implique, elle, l'idée d'un jugement sur le film que l'on ne retrouve pas dans l'énoncé d'origine. La paraphrase est difficile, voire impossible, quand on interprète l'énoncé de départ comme l'expression d'une action en train de se dérouler. Enfin, il est impossible de dire **Ce film est visible*.

Conclusion

Nous venons d'examiner les différents paramètres nécessaires pour qu'un énoncé contenant un verbe de *perception* permette une interprétation proche de l'énoncé contenant l'expression explicite de la modalité du possible :

- Propriétés toutes liées à la possibilité d'interpréter l'énoncé comme l'assertion d'une propriété (aspect : fait habituel et non relatif à la situation actuelle) ;
- Interprétation de la modalité du possible non pas comme un choix (*on peut ou on ne peut pas*) mais comme une réalité inéluctable (*on ne peut pas ne pas*) ;
- Sujet quelconque et interchangeable ;
- Procès involontaire et sans visée précise.

Bibliographie

- Dupas, C. 1997. *Perception et langage. Etude linguistique du fonctionnement des verbes de perception auditive et visuelle en anglais et en français*. Louvains-Paris : Peeters.
- Fuchs, C. (dir.) 1989. « Modalité et interprétation : pouvoir », *Langue française*, 84.
- Fuchs, C. 1994. *Paraphrase et énonciation*. Paris : Ophrys.
- Fuchs, C. , P. Le Goffic 1983/1985. Ambiguïté, paraphrase et interprétation . In : *Modèles Linguistiques*, V et VII, Lille : Presses Universitaires de Lille, p.109-136 et p. 27-51.
- Grezka, A. 2006. *Les prédicats de perception. Traitement de la polysémie. (Les sens des sens)*. Thèse de doctorat en Sciences du Langage, Université Paris 13, 24 novembre 2006, 834 pages (vol.1 et 2).
- Grezka, A. 2009. *La polysémie des verbes de perception visuelle*. Collection *Sémantiques*, L'Harmattan, Paris.
- Le Querler, N. 1989. « Quand voir, c'est pouvoir voir ». *Langue française*, 84, p. 70-82.
- Ozouf, C. 2004. « Caractère différentiel et relation d'équivalence entre *voir* et *regarder* », *Cahier du CRISCO*, 16, p. 1-26.
- Vandeloise, C. 1986. *L'espace en français*. Paris : Le Seuil.

Notes

1. On relève d'ailleurs la forme nominale avoir vue sur appropriée à cet emploi.
2. Le verbe voir reste malgré tout le plus représentatif. D'un point de vue extra-linguistique, la vue est notre première source d'information - considérée comme objective - sur la réalité perçue. La majorité des informations que nous recevons passent par nos yeux. De tous les organes sensoriels, ce sont eux qui ont la plus grande capacité d'amasser des informations précises et sur la plus grande étendue. On comprend donc l'intérêt que présente la perception visuelle du point de vue linguistique. Le champ lexical relatif à la vision et à la vue est significativement plus abondant que celui des autres sens. Dans le langage courant, c'est celui où l'on relève le plus grand nombre de verbes, d'expressions figurées et de locutions figées.
3. Sauf dans certains cas : Quand on est sur la terrasse, on sent la chaleur du soleil sur la peau.
4. L'étude aspectuelle n'est pas évidente. Le verbe semble osciller entre le duratif non borné et l'intemporel en fonction du contexte.
5. L'énoncé semble plus recevable si l'on ajoute une locution ou un adverbe : De cet endroit, le Vésuve se voit plus nettement.
6. Idée que l'on retrouve avec la forme pronominale passive : ce film se voit avec plaisir.